

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 MAI 2026 à 20 H

Le vingt-deux mai deux mille vingt-six, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Marine MATA, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 12 mai 2026.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (Quatorze) : Mme Marine MATA, M. Michel FOREST, Mme Linda LAURO, M. Guy VACHON, Mme Corinne CHABORD, Mme Clarisse VEAUX, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Noémie FRENAY, M. Lionel RIVERA, Mme Valérie MONTOYA, M. Jean-Marie DUPLAY, Mme Danielle COSTE, M. Jacques PRAT

Absents(tes) au moment du vote (Cinq sont cinq représentés) :

M. Pascal DANCETTE (représenté par Mme Corinne CHABORD)
Mme Alexia BOURIT (représenté par M. Michel FOREST)
M. David LESUR (représenté par M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX)
Mme Catherine JEANTROUX (représentée par M. Jacques PRAT)
Mme Marie Antoinette ABRY (représentée par M. Guy VACHON)

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre MALSERT

Délibération n° 2026.031 : Budget Supplémentaire 2026 – Budget principal

Madame la Maire informe les membres de l'assemblée délibérante qu'il convient de procéder à une délibération modificative dénommée « *Budget Supplémentaire* » afin de reprendre les résultats de l'année 2025 ainsi que les restes-à-réaliser, soit :

Recettes d'investissement : 1068	486 715,22 €
Résultat de fonctionnement reporté (recette) : 002	439 517,84 €
Résultat d'investissement reporté (dépense) : 001	464 784,89 €
Restes-à-réaliser dépenses	166 625,08 €
Restes-à-réaliser recettes	144 694,75 €

Des ajustements sont également pris en compte afin de tenir compte des notifications des bases fiscales, de la DGF (Dotation globale de fonctionnement), et du FCTVA communiqué par les services de l'Etat pour la commune. Un virement sur la section d'investissement est également effectué pour tenir compte de la suppression de certaines recettes de cessions.

Le Présent Budget Supplémentaire s'équilibre en Recettes et en Dépenses comme suit :

- Fonctionnement : 453 250,83 €
- Investissement : 611 409,97 €

Il convient donc de se prononcer sur le budget supplémentaire annexé à la présente délibération.

Vu l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les modifications pouvant être apportées au Budget,

Vu les inscriptions budgétaires du Budget Primitif 2025 du Budget principal de la commune,

Considérant qu'il est nécessaire de répondre à des besoins particuliers et in

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le

ID : 069-216901892-20260522-2026_031-DE


Berger
Levrault

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Budget Supplémentaire 2026 ci-annexé, relatif au Budget principal de la commune de Sainte-Colombe

Pour extrait conforme,
A Sainte-Colombe, le 22 Mai 2026

Le secrétaire de séance
Jean-Pierre MALSERT



Transmis en Préfecture le : 28/05/2026
Affiché le : 28/05/2026

La Maire,
Marine MATA

